



**Verband der Schweizer Studierendenschaften  
Union des Etudiant-e-s de Suisse  
Unione Svizzera degli e delle studenti Universitarie  
Uniun svizra da studentas e students**

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch  
CH - 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

**Cahier des charges du GT Coordination  
pour le groupe de travail pour certains aspects de la coordination de l`initiative des  
bourses de l`UNES.**

*Selon les statuts 2009, article 19 et le règlement général, article 39 ; la 152ème assemblée  
des délégué-e-s décide à Berne :*

**Art.1 Tâches**

Dans le cadre de l`initiative sur les bourses de l`UNES, le GT Coordination encadre le travail de récolte des signatures au niveau national. Il a pour fonction

- a. d`assurer la transmission des informations aux autres sections, à l`équipe de campagne et au Bureau concernant l`organisation de la récolte dans les sections, ses résultats, les contacts développés au niveau régional avec des partenaires et avec les médias (best practices, problèmes, nouvelles possibilités de collaborations...) ;
- b. de coordonner les journées d`actions nationales.

**Art.2 Compétences**

Le groupe de travail Coordination s`occupe de l`organisation des journées nationales, et peut proposer la fabrication de nouveaux outils pour la récolte (T- shirts, flyers,...), dans le cadre du budget alloué au projet.

**Art.3 Durée du mandat**

1. Le mandat du groupe de travail couvre toute la phase de récolte des signatures, donc au maximum jusqu`en février 2012.
2. En cas de récolte de toutes les signatures dans un temps moindre, le mandat pourrait être amené à être raccourci.

**Art.4 Composition**

1. Le groupe de travail se compose de représentant-e-s des sections responsables dans leur propre section de l`organisation de la récolte des signatures.
2. L`équipe de campagne s`occupe de la préparation et de la direction des séances, en collaboration avec le reste du Bureau.

**Art.5 Dispositions finales**

Le Comité législatif peut adopter des modifications au présent cahier des charges.

**Art.6 Entrée en vigueur**

Suite à son adoption par la 152<sup>ème</sup> AD de l`UNES, le présent cahier des charges entre en vigueur au premier juin 2010.